

Jusqu'à 12 ans de prison requis et 100 000 € d'amende pour trafic de cocaïne à Angers

Le procureur de la République a formulé ses réquisitions, ce jeudi 22 mai 2025, envers les dix hommes suspectés de trafic de cocaïne à Angers, en Pays de la Loire et en région parisienne. Ils sont jugés par le tribunal correctionnel d'Angers (Maine-et-Loire), jusqu'à ce vendredi 23 mai 2025.



Dix hommes sont jugés par le tribunal correctionnel d'Angers, du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2025, pour trafic de cocaïne (photo d'illustration). | ARCHIVES MARC ROGER/OUEST-FRANCE

Pendant trois jours, du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2025, [dix hommes sont jugés devant le tribunal correctionnel d'Angers \(Maine-et-Loire\)](#). Âgés de 30 à 57 ans, ils sont soupçonnés d'avoir participé à un important trafic de cocaïne à Angers, en Pays de la Loire et en région parisienne, en 2022 et 2023. Après une journée d'audience, Éric Bouillard, le procureur de la République, a formulé, jeudi 22 mai 2025, ses réquisitions.

Des réquisitions lourdes

Contre les deux personnages centraux de cette affaire, à savoir [Najah Jlaël, surnommé « Neige »](#), et son cousin Fouad Dridi, le procureur de la République requiert la plus grosse peine : 12 ans de prison ferme et 100 000 € d'amende, chacun. « **Une peine qui me paraît complètement irréaliste** », juge Olivier Rolland, l'avocat du second, au regard de « **l'amateurisme** » de son client.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Dix ans de prison et 80 000 € d'amende sont également requis contre Richard Farban, cet homme de 57 ans qui a notamment réalisé un aller-retour en région parisienne pour aller chercher de la cocaïne. En détention, ce dernier est [déjà condamné à 7 ans de prison pour avoir été à la tête d'un trafic des quartiers nord de Nantes](#).

Pour le reste des prévenus, au nombre de sept, le parquet a requis des peines allant de 15 mois de prison avec sursis à 3 ans ferme et 50 000 € d'amende.

« La cocaïne, elle vient de Longuenée ? »

Si les perquisitions n'ont pas permis de mettre au jour de grosses quantités de drogue et que les aveux se sont faits rares lors de l'audience, le ministère public est convaincu de l'importance du trafic. **« Très peu à cette audience ont assumé, mais les sonorisations débordent de preuves »**, affirme Éric Bouillard devant le tribunal.

Ailleurs sur le web

Le procureur de la République avance également le caractère international de l'affaire. **« La cocaïne, elle vient de Longuenée ? L'héroïne de Chalonnes ? questionne-t-il. Dès qu'il y a de la came, on est sur un trafic international. »**

Le tribunal correctionnel d'Angers (Maine-et-Loire) rendra sa décision ce vendredi 23 mai 2025.

